

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie FNACA -Comité du 16e arrondissement
--

2022 DAC 362
SIMPA 19965 ; 2022_00281
SIRET 52447957300015

1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

- **Nom** : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) Comité du 16e arrondissement.
- **Adresse** : Mairie du 16e arrondissement - 71 avenue Henri Martin 75116 Paris
- **Président**: Daniel PERRISSOL
- **Trésorière**: Marie-Noëlle FLAMENT
- **Secrétaire général**: Jean-Paul MAYOL

Objet : Cette association a pour but d'entretenir et de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens mobilisés en Algérie, Tunisie, Maroc ; de permettre par une action concertée, la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux ; d'œuvrer en faveur de la Paix, notamment par la commémoration annuelle de la fin de la Guerre d'Algérie ;

- **Date de dépôt des statuts** : 1973 ; modification du siège social en 1997 et modification du bureau en 2007 et en 2014.
- **L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville** : non

2. PRESENTATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION
--

- **Analyse de la situation financière de l'association**

En euros	2020/2021	2019/2020	2018/2019
Total des produits	2 783,00 €	8 537,00 €	8 232,50 €
Total des charges	2 253,40 €	7 403,31 €	7 304,00 €
Résultat	529,60 €	1 133,69 €	928,50 €
Trésorerie	17 686 €	17 104 €	15 781 €
Trésorerie en jours	2865	843	789

La situation financière de cette association est très confortable.

Analyse financière de la demande de subvention

Coût de l'action à subventionner : 3 370 €
Montant de la subvention sollicitée : 1 500 €
Montant de la subvention proposée : 800 €
Compte d'emploi : provision Mémoire

• **Le budget prévisionnel 2022:**

Produits

Subvention Ville de Paris	1 500 €
Cotisations	1 870 €
Total	3 370 €

Dépenses

Fournitures	143 €
Sous-traitance	1 100 €
Cérémonies	120 €
Déplacements, missions, réceptions	238 €
Frais postaux et télécommunication	175 €
Reversement FNACA	1 249 €
Assurance	120 €
Service bancaire	125 €
Frais divers	100 €
Total	3 370 €

Subventions antérieures :

2018 : 800 €
2019 : 800 €
2020 : 800 €
2021 : 800 €

3 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention **oui**
- passation d'une convention : non
- objet de la subvention : fonctionnement
- modalités de versement : en 1 fois
- contrôle *a posteriori* : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022).